

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

Envoyé en préfecture le 02/10/2015  
Reçu en préfecture le 02/10/2015  
Affiché le 02/10/15  
ID : 038-213800717-20150928-D150928\_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015  
N°70/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

**PROCURATIONS** : HAMEL E. à GALLEGRO G., ZANNI B. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Josiane CHAÏB est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE**

Gérard MILLET, adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil que le remplacement de la toiture (couverture principale) du gymnase a été inscrit au BP 2015.

Il s'agit, après dépose et évacuation de la couverture en bardeaux bitumés, de la mise en œuvre d'une couverture en bac-acier de teinte gris foncé

M. MILLET demande au Conseil d'autoriser le Maire à signer la déclaration préalable relative aux travaux précités.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à déposer la déclaration préalable, et signer tous les documents relatifs à ce projet.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
CHAMP sur DRAC le 30 septembre 2015

Le Maire,  
Jacques NIVON

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le  
et de sa publication ou notification le

